



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 4 décembre 2008*

Réunion du comité syndical du 4 décembre 2008

Le comité syndical s'est réuni le 4 décembre 2008 à la Mairie d'Ault, sous la présidence de Monsieur Philippe ARCILLON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Nicolas LOTTIN

Représentants des Communes

- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude JACOB

Représentant des Communes

- Monsieur Benoît FROMAGER
- Madame Chantal DELTOMBE
- Monsieur Eric DOYEN
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur René FICHAUX
- Monsieur Stéphane POIX
- Monsieur Laurent FROMENTIN

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Madame Elise POIGNON
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Bruno DALLE
- Madame Michelle PAULY
- Madame Aleth CREPIN
- Monsieur Jacques THIBAUT

ABSENTS EXCUSES

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine LE TYRANT
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur René LOGNON
-

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Jean-Louis WADOUX
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

RELEVÉ DE DECISIONS

1 - Lieu du prochain comité syndical

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le lieu du prochain comité syndical du mois de décembre 2008 à Saigneville.

2 - Taxe de séjour forfaitaire – Année 2008 – Remise gracieuse

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 27 voix pour et 2 abstentions (M. LOTTIN), de bien vouloir se prononcer favorablement sur le dégrèvement de taxe de séjour forfaitaire pour l'année 2008, de l'établissement « la Sablière », sollicité par la SARL Caravaning du Royon.

3 - Voyage au Sénégal – Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à prendre en charge les frais de mission, de déplacement et d'hébergement de Monsieur BUISINE.

TRAVAUX DE REESTUARISATION DU COURS DU DIEN

4 - Lot 2 : restauration de la porte à flots et de ses environs – Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant n° 1 et autorise le Président à le signer ainsi que l'ordre de service correspondant.

PAYS DES TROIS VALLEES : LONG – LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS

5 - Pour une politique de régénération économique et sociale

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour assurer l'encadrement technique des milieux naturels au marais de Long – Longpré ainsi qu'à modifier le tableau des effectifs.

COMMUNE DE LE CROTOY

6 - Maîtrise d'œuvre portant sur la réfection de la digue Jules Noiret et le rechargement de la plage - Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant n° 1 et autorise le Président à le signer ainsi que l'ordre de service correspondant.

7 -Centre conchylicole - Convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention proposée par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ainsi que de solliciter le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région (SIER) du Ponthieu Marquenterre en vue de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

BELLE DUNE - ZAC DU ROYON

8 - Rétrocessions des terrains par le syndicat mixte au profit des communes de

Quend/Fort-Mahon Plage et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de

Quend/Fort-Mahon

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'ensemble des actes de vente au profit du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend / Fort Mahon, des communes de Quend et de Fort-Mahon Plage par devant Maître ZEMOUR, notaire à Abbeville ainsi que d'engager l'ensemble des dépenses relatives aux frais notariés.

COMMUNE DE QUEND

9 - Résidence les Cygnes – Convention de mise à disposition par la commune de Quend au profit du syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la commune de Quend.

DESTINATION BAIE DE SOMME

10 - Avenant n° 9 au bail entre la commune de Lanchères et le syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un avenant n° 9 au bail entre la commune de Lanchères et le syndicat mixte moyennant une augmentation du loyer de 5 %, soit un loyer de 16 808 €, de proroger le bail d'une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2009 ainsi que d'engager des négociations avec la commune de Lanchères afin de mettre en place un nouveau bail.

MAISON DE LA BAIE DE SOMME ET DE L'OISEAU

11 - Avenant n° 4 à la convention avec Monsieur GREBOVAL

Afin de pouvoir conserver la collection d'oiseaux à la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser

son Président à signer un avenant n° 4 afin de prolonger la durée de la convention de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2009.

PARC DU MARQUENTERRE

12 - Gestion du Personnel – Contrat à durée indéterminée d'un guide naturaliste

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un contrat à durée indéterminée à compter du 8 décembre 2008.

13 - Cotisations statutaires 2009

COMMUNE	Montant de la contribution
Ault	4 145.68 €
Boismont	352.68 €
Cayeux	4 655.88 €
le Crotoy	6 137.15 €
Estreboeuf	314.97 €
Favières	332.38 €
Fort Mahon	4 110.24 €
Lanchères	534.66 €
Mers les Bains	7 302.17 €
Noyelles sur mer	526.28 €
Pendé	624.49 €
Ponthoile	336.87 €
Quend	3 355.55 €
Saigneville	189.03 €
St Quentin en Tourmont	332.02 €
St Quentin Lamotte	1 179.85 €
St Valery s/Somme	3 618.45 €
Woignarue	1 020.77 €
Total	39 069.12 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la répartition ci-avant et décide d'inscrire le montant à l'article 7474 « subventions et participations des communes adhérentes » des recettes de fonctionnement du budget primitif 2009 ainsi qu'à constituer un groupe de travail avec les élus (Messieurs LOTTIN, TISON, MACHAT, HENOCQUE et Madame DOMITILLE) chargé d'étudier l'évolution des cotisations statutaires des communes pour les années à venir.

14 - Passeport découverte hébergeurs 2009

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement en 2009 du passeport découverte au profit des hébergeurs.

15 - Produits irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président d'admettre les titres de recettes suivants en non valeur pour un montant de 4 395,00 €.

N° des titres	Montant TTC
- 1102	1 152 €
- 1159	124 €
- 1368	117 €
- 1703	992 €
- 1947	450 €
- 1963	156 €
- 2000	156 €
- 2093	1 248 €

Années	Chiffre d'affaires	Montant de la créance irrécouvrable au 30 mars 2007	% chiffre d'affaires	Montant de la créance restant à annuler	% chiffre d'affaires	Montant global des titres à annuler	% chiffre d'affaires
2005	7 688 600 €	1 223.96 €	0.016 %	4 395.00 €	0.0571 %	5 618.96 €	0.073 %
TOTAL	7 688 600 €	1 223.96 €	0.016 %	4 395.00 €	0.0571 %	5 618.96 €	0.073 %

16 - Règlement Intérieur de la régie Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de mettre en place un groupe de travail avec les élus (Messieurs LOTTIN, BUISINE, VANSEVENANT, Madame DOMITILE) afin de finaliser la rédaction des nouveaux statuts de la Régie Destination Baie de Somme.

17 - Décision modificative n° 3 – Budget 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de procéder à la modification des inscriptions budgétaires ci-dessous au budget 2008 de Destination Baie de Somme :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

- **chapitre 011 : charges à caractère générales : 400 000 €**
 - article 601 - achats stockés de matières et fournitures : + 80 000 €
 - article 6021 - matières consommables : + 10 000 €
 - article 604 - achats d'études, prestations de service : + 30 000 €
 - article 6061 - fournitures non stockées : + 20 000 €
 - article 6063 - fournitures d'entretien : + 30 000 €
 - article 6066 - carburant : + 4 000 €
 - article 607 - achats de marchandises : + 69 500 €
 - article 611 - sous-traitance générale : + 5 000 €
 - article 6122 - crédit bail mobilier : + 10 000 €
 - article 6135 – locations mobilières : + 5 000 €
 - article 6152 – entretien des biens immobiliers : + 95 000 €
 - article 6162 - assurances obligatoires de dommages constructions : + 3 000 €
 - article 618 - divers : + 10 000 €
 - article 6236 - catalogues et imprimés : + 14 500 €
 - article 63511 - taxe professionnelle : + 14 000 €
- **chapitre 012 : charges de personnels et frais assimilés : 424 000 €**
 - article 6218 - autres personnels extérieurs : + 35 000 €
 - article 6411 - salaires de base : + 260 000 €
 - article 6451 - cotisations URSSAF : + 129 000 €
- **chapitre 66 : charges financières : + 12 000 €**
 - article 6611 – Intérêts des emprunts : + 12 000 €
- **chapitre 67 : charges exceptionnelles**
 - article 6718 - charges sur exercices extérieurs : - 62 158 €
- **chapitre 69 : impôts sociétés**
 - article 695 – impôts sociétés - 100 000 €

Soit une inscription budgétaire supplémentaire en section de fonctionnement
dépenses de : 673 842 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

- **chapitre 70 - ventes de marchandises : 673 842 €**
 - *article 706 - prestations de services :* + 389 500 €
 - *article 707 - vente de marchandises :* + 280 342 €
 - *article 7081 - services exploités :* + 4 000 €

Soit une inscription budgétaire supplémentaire en section de fonctionnement
recettes de : 673 842 €

18 - Réunion du Bureau du comité syndical du 28 novembre 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, a donné un avis favorable sur les décisions qui ont été prises par le Bureau lors de la réunion du 28 novembre 2008 en Mairie de Cayeux-sur-Mer.

RAPPORT D'INFORMATION

- Réunion du bureau du comité syndical du 28 novembre 2008
- Le Crotoy – Centre conchylicole - Dossier de consultation des entreprises
- Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de novembre 2008